

COMMUNE DE SORGUES
AMPLIATION**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **dix-huit décembre** à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 12 décembre 2025, se sont réunis en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Stéphane GARCIA, Premier Adjoint.

Présents : Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Bernard RIGEADE, Pascale CHUDZIKIEWICZ, Dominique DESFOUR, Christelle PEPIN, Jacqueline DEVOS, Christian RIOU, Jean-François LAPORTE, Mireille PEREZ, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Emmanuelle ROCA, Patricia COURTIER, Cyrille GAILLARD, Sylvie CORDIER, Cindy CLOP, Maxence RAIMONT-PLA, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI, Gérard LEPEU

Excusés : Gérard ENDERLIN

Absents : Alexandra PIEDRA

Représentés par pouvoir : Thierry LAGNEAU, Alain MILON, Thierry ROUX, Raphaël GUILLERMAIN, Virginie BARRA, Clément CAMBIER, Vanessa ONIC, Jaouad MARBOH, Manon REIG, Sandrine LAGNEAU

A été nommé secrétaire de séance : M. RAIMONT-PLA



DEL_2025_236

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS THEORIQUES DU PERSONNEL COMMUNAL

Il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs du personnel communal en tenant compte des besoins de service et en créant :

- 1 poste de psychologue hors classe à 17h30
- 2 postes d'assistants d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 3 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- 2 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à 31h30
- 2 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 21h
- 2 postes d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe
- 2 postes d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à 31h30

Les membres du conseil sont invités à en délibérer.

Vu, l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique,

Considérant, qu'il convient de modifier le tableau des effectifs du personnel communal en tenant compte des besoins des services,

Sur le rapport présenté par Stéphane GARCIA;

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs du personnel communal en créant :

- 1 poste de psychologue hors classe à 17h30
- 2 postes d'assistants d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 3 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- 2 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à 31h30
- 2 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 21h
- 2 postes d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe
- 2 postes d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à 31h30

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces postes seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre, suivent les signatures de Monsieur Stéphane GARCIA, Président de séance, et de Monsieur Maxence RAIMONT-PLA, secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.